

QUESTION ÉCRITE E-2035/10
posée par Riikka Manner (ALDE)
à la Commission

Objet: Utilisation du méthanol dans les liquides de nettoyage pour vitres

Depuis son adhésion à l'Union européenne, la Finlande est obligée d'autoriser l'utilisation du méthanol dans les liquides de nettoyage pour vitres. Le méthanol est un poison dont la vente libre est parfaitement permise, conformément à la législation européenne.

Les liquides de nettoyage pour vitres à base de méthanol sont faciles d'accès et leur prix est attractif, ce qui entraîne souvent des abus, notamment en ce qui concerne leur utilisation à des fins de recherche d'un état d'ébriété. Ce type d'utilisation abusive du méthanol a déjà causé la mort de centaines de personnes, parmi lesquelles nombre de jeunes qui ont bu du nettoyant vitres contenant du méthanol pour s'enivrer.

Il serait utile d'étudier de plus près les conditions de vente de méthanol sous forme de liquide pour lave-glace, notamment en Finlande. Sur le marché, se trouvent également des produits équivalents ne contenant pas de méthanol. Selon moi, il devrait être obligatoire de dénaturer les liquides de nettoyage à base de méthanol afin de rendre leur goût et leur odeur désagréables. Cela pourrait entraîner une baisse de la consommation de ces produits à des fins de recherche d'un état d'ébriété.

Le Commission est-elle consciente du nombre important de décès liés à la consommation de méthanol en Finlande? Quelles mesures la Commission entend-elle prendre à ce sujet?